Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le 02 JUIL. 2020
ID : 085-200023778-20200619-DCP_2020_101-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

DECISION DU PRESIDENT N° 2020-101

Autorisation de signature du marché de réalisation de la station d'épuration du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et attribution du marché de construction des réseaux de transfert

Par délibération n° 2019-5-11 du 13 juin 2019, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a autorisé le lancement d'une mise en concurrence en vue de la réalisation d'une station d'épuration dans la ZAE Le Soleil Levant à Givrand dimensionnée pour traiter les effluents de la station d'épuration actuelle de Saint Gilles Croix de Vie, les effluents du Fenouiller bourg, ceux de Givrand et ceux de Notre Dame de Riez (en partie).

Un appel public à concurrence a donc été envoyé à la publication sur le BOAMP et le JOUE le 19 juin 2019 afin de retenir 5 candidats maximum en phase candidature.

5 candidatures ont été déposées dans les délais requis, soit avant le 22 juillet 2019 à 10h00 de la part des candidats suivants :

1 - DEGREMONT France ASSAINISSEMENT / EGDC SAS / EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST (SAS)
2 - STEREAU / ROTURIER SAS / BGCV
3 - OTV / Système WOLF / ALLEZ & Cie
4 - CONTROL PROCESS SA / CONTROL PROCESS EPC ENVIRONNEMENTAL PROTECTION / CONTROL PROCESS EPC ENVIRONNEMENTAL PROTECTION / CONTROL PROCESS SILISIA SP Z O.O / ZADLAD PROJEKTOWO WYKONAWCZY HABUD SP Z O.O.
5 - SOURCES / CNR CONSTRUCTION

La candidature soumise par le groupement CONTROL PROCESS SA / CONTROL PROCESS EPC ENVIRONNEMENTAL PROTECTION / CONTROL PROCESS EPC ENVIRONNEMENTAL PROTECTION / CONTROL PROCESS SILISIA SP Z O.O / ZADLAD PROJEKTOWO WYKONAWCZY HABUD SP Z O.O a été écartée, faute de présenter les capacités techniques et professionnelles requises.

Une invitation à soumissionner a été adressée aux candidats DEGREMONT, STEREAU, OTV et SOURCES le 9 août 2019 avec une date limite de remise des offres fixée au 13 décembre 2019 à 10h00, reportée en cours de consultation au 20 décembre 2019 à 12h00.

Chacun des 4 candidats a déposé une offre de base et une offre variante avant la date et l'heure limite de remise des offres.

Le maître d'œuvre a remis son rapport d'analyse des offres établi selon les critères de jugement définis dans le règlement de la consultation à savoir :

- Valeur technique de l'offre 45 % décomposée comme suit :
  - *Conception générale et fiabilité du process, des équipements, de l'électricité 25 %*
  - *Génie civil (garanties, qualité, procédure, phasage, des travaux) 15 %*
  - *Facilité d'exploitation (instrumentation - manutention – accès sécurité) 5 %*
- Coût des prestations 30 %
- Bilan prévisionnel exploitation 10 %
  - *Coût prévisionnel d'exploitation 5 %*
  - *Pertinence des coûts d'exploitation 5 %*
- Garanties souscrites 15 %

Communauté de Communes
du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 – Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

TELEPHONE
02 51 55 55 55
FAX
02 51 54 24 46

COURRIEL
accueil@payssaintgilles.fr
INTERNET
www.payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le 02 JUIL. 2020
ID : 085-200023778-20200619-DCP_2020_101-DE

Le rapport d'analyse des offres classe l'offre variante de SOURCES en première position avec une note de 95 sur 100, selon le classement des différentes offres établi comme suit :

		VALEUR TECHNIQUE (45%)	COUT (30%)	BILAN PREVISIONN D'EXPLOITATI ON	GARANTIES SOUSCRITES	TOTAL	CLASS.
DEGREMONT	BASE	38,00	19,56	8,00	9,00	**74,55**	6e
	VARIANTE	33,00	28,68	8,44	9,00	**79,12**	4e
OTV	BASE	27,00	23,30	5,97	12,00	**68,27**	8e
	VARIANTE	24,00	25,88	6,66	12,00	**68,54**	7e
SOURCES	BASE	36,00	28,89	8,58	12,00	**85,47**	3e
	VARIANTE	41,00	30,00	9,00	15,00	**95,00**	1er
STEREAU	BASE	41,00	26,84	9,50	12,00	**89,35**	2e
	VARIANTE	31,00	28,36	9,85	9,00	**78,21**	5e

Le rapport d'analyse fait ressortir que l'offre variante SOURCES est la plus économique, d'où l'obtention de la note maximale de 30 sur 30 sur le critère « coût des prestations ». Il met en avant qu'elle est la meilleure offre sur le plan technique au niveau de la conception générale, du process, du génie civil et de la facilité d'exploitation et de l'instrumentation, avec la note de 41 sur 45. L'offre variante SOURCES présente un bilan prévisionnel d'exploitation performant sur le plan du coût et plutôt pertinent ce qui lui permet d'obtenir la note de 9 sur 10.
Elle apparaît comme la plus efficace en termes de traitement des eaux usées et la moins sensible aux chlorures et à la salinité de l'eau et offre les meilleures garanties en termes de traitement de l'eau, de l'air et de déphosphatation biologique, ce qui permet de réduire la production des boues, d'où l'obtention de la note maximale de 15 sur 15 sur le critère des « garanties souscrites ».

En parallèle de ces travaux, la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a également autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert européen pour la création des conduites de transfert des eaux brutes et eaux traitées du poste de refoulement sur le site de l'actuelle station d'épuration de Saint Gilles Croix de Vie à la future station d'épuration estimé au stade PRO à 5 275 939 € HT.
Une publicité a donc été effectuée sur le BOAMP et le JOUE le 7 février 2020.

Trois plis ont été déposés par les candidats SOCOVA TP, STURNO et REHA ASSAINISSEMENT avant la date et l'heure limite de remise des offres fixées, après report de délai compte tenu des mesures prises par l'Etat français pour endiguer l'épidémie COVID 19 au 4 mai 2020 à 10h00.

Le pli de REHA ASSAINISSEMENT, qui portait sur la consultation relative à l'accord cadre à bons de commandes de travaux d'assainissement, a dû être écarté comme étant inapproprié.

Le maître d'œuvre BOURGOIS a remis son rapport d'analyse des offres établi selon les critères de jugement définis dans le règlement de la consultation à savoir :
- Valeur technique de l'offre 50% décomposée comme suit :
Compréhension des enjeux par le candidat et méthodologie d'exécution des travaux 25%
Méthodologie spécifique aux travaux de forage dirigé sous la Vie 10%
Qualité des matériaux et fourniture 10%
Moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité sur le chantier 5%
- Coût des prestations 40%
- Délai 10%
Délai d'exécution proposé 5%
Cohérence du planning vis-à-vis des moyens proposés 5%

Il propose l'attribution de ce marché au groupement SOCOVA TP, DLE OUEST, SARC, BREIZH FORAGE pour un montant de 5 194 943 € HT.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie du COVID-19,
Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence,

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le 02 JUIL. 2020
ID : 085-200023778-20200619-DCP_2020_101-DE

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020,
Vu la décision d'attribution prise par la commission d'appel d'offres en date du 15 juin 2020,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 18 juin 2020,
Vu les rapports d'analyse des offres de ces deux consultations,

DECIDE :

Article 1 : de signer le marché de construction de la nouvelle station d'épuration à Givrand avec le groupement d'entreprises SOURCES / CNR CONSTRUCTION pour un montant de 15 420 000 € HT, étant précisé qu'il s'agit de son offre variante, conformément à la décision d'attribution prise par la commission d'appel d'offres ;

Article 2 : d'attribuer le marché de construction des réseaux de transfert au groupement dont le mandataire est SOCOVA TP pour un montant 5 194 943,00 € HT et de signer le marché correspondant ;

Article 3 : de signer tous documents, et notamment tout document d'urbanisme permettant le lancement de ces travaux ;

Article 4 : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil communautaire dans les conditions définies par l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020.

A Givrand, le 19 juin 2020
Le Président,

COMMUNAUTÉ de COMMUNES * Pays Saint Gilles Croix de Vie * 85800 GIVRAND *

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 02 JUIL. 2020
- de l'affichage le : 02 JUIL. 2020
- de la publication sur le site *www.payssaintgilles.fr* le : 02 JUIL. 2020

Christophe CHABOT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.